



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
24 août 2012  
Français  
Original : anglais

---

**Deuxième session ordinaire de 2012**

4-10 septembre 2012, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Questions financières, budgétaires et administratives**

## **Examen annuel de la situation financière pour 2011**

### **Rectificatif**

Le paragraphe 15 *devrait* se lire comme suit :

15. Comme l'indique le tableau 1 ci-après, les contributions versées au titre des ressources ordinaires par les 10 principaux donateurs ont augmenté de 2 % en dollars, passant de 775 millions de dollars en 2010 à 794 millions. La plupart des donateurs bilatéraux ont maintenu le niveau de leurs contributions et certains l'ont relevé, dont l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, la Finlande, l'Irlande, le Japon et la Suède. Neuf pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont réduit les contributions qu'ils versaient en monnaie locale. Au total, 57 États Membres ont versé une contribution au titre des ressources de base, dont 30 pays de programme, parmi lesquels la République populaire de Chine (3,63 millions de dollars), l'Inde (4,15 millions de dollars) et l'Arabie saoudite (2,00 millions de dollars). L'Afghanistan, le Bhoutan, la Côte d'Ivoire, l'Estonie, la Fédération de Russie, la Hongrie, la Malaisie, la République tchèque et le Viet Nam ont tous repris leurs versements en 2011.

Le paragraphe 59 *devrait* se lire comme suit :

59. Le montant total des recettes provenant du recouvrement des coûts a augmenté de 3 %, passant de 423 millions de dollars en 2010 à 436 millions de dollars en 2011. Le total des dépenses a quant à lui augmenté de 8 %, passant de 344 millions à 373 millions de dollars. Le total de 285 millions de dollars indiqué dans le tableau 3 ci-dessus pour les recettes provenant du recouvrement des coûts afférents à l'exécution de programmes et de projets comprend 227 millions de dollars pour le recouvrement du coût de services généraux de gestion et d'appui fournis à des fonds d'affectation spéciale ou dans le cadre de la formule de partage des coûts qui n'entrent pas dans le calcul du total des recettes diverses figurant parmi les autres ressources afin d'éviter les doubles emplois. Le projet de budget d'appui pour 2010-2011 (DP/2010/3) prévoyait un certain nombre de dérogations aux règles de recouvrement des coûts. En 2011, le PNUD a consenti trois autres dérogations à la règle du recouvrement des frais généraux de gestion et d'appui : a) il n'a prélevé



qu'une commission de 5 % sur sa contribution au Bureau du représentant du Quatuor, Programme d'assistance au peuple palestinien; b) il n'a déduit qu'une commission de 4 % sur sa contribution au Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (phase VI); et c) il n'a déduit qu'une commission de 4 % sur sa contribution au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est.

---